



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 juin 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Création de voies douces - Programme de travaux

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 30 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Création de voies douces - Programme de travaux

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 avril 2021, approuvant le Plan Global des Déplacements de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 mai 2022, adoptant le schéma communautaire des liaisons douces ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de développer la mobilité sur le territoire, et en particulier, l'usage des modes doux ;

Considérant que le développement des modes de déplacement doux constitue un enjeu stratégique pour la Communauté d'Agglomération de Bastia, tant en matière de mobilité durable, de transition écologique que de sécurité des usagers ;

Considérant que le programme pluriannuel de travaux, d'un montant global estimé à 17 899 976 € HT, vise à réaliser, entre 2025 et 2028, un maillage structurant de 17 segments de voies douces répartis sur plusieurs communes du territoire, avec pour objectifs la création de connexions intercommunales, la pacification du trafic et l'amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité) – Abstention : M. Morganti

D'approuver le programme de travaux de création de voies douces, correspondant à une enveloppe financière des travaux de 17 899 976 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO